EVINERUDE
Etudes, Gestion en Environnement

Version 1
20/08/2017

BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Rapport d'étude

PRE-DIAGNOSTIC DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Zone de Montpertuis
Bellerives sur Allier (03)

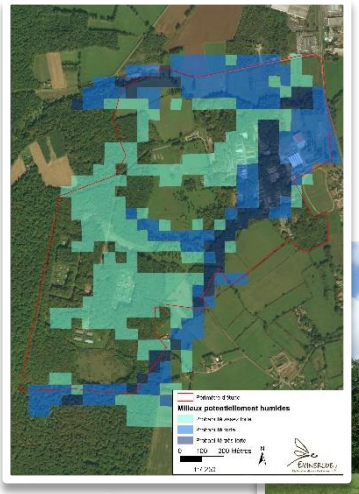

N° de Dossier : AssDM18EV002_1ZH20170512

A l'attention de :
Isabelle Filatov
Présidente de l'Association Danger Montpertuis
Portable : 06-14-41-62-99
Email: isafilatov@gmail.com

Association Danger Montpertuis
03700 Bellerice sur Allier

Auteur : Suzy FEMANDY
Relecteur : Sylvain ALLARD

Lieu de réalisation de l'étude
Zone de Montpertuis/Palazol – Belleruves sur Allier

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2
TABLE DES ILLUSTRATIONS 3
TABLE DES TABLEAUX 3
PREAMBULE 4
METHODOLOGIE 4
1. Localisation de l'aire d'étude et brève description 4
2. Consultations 6
3. Equipe de travail – compétences 6
4. Calendrier – Déroulement des études 6
5. Méthodologie d'inventaires employée 6
5.1. Expertise de zones humides 6
5.2. Faune 9
6. Documents règlementaires et listes rouges utilisées 9
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 11
1. Périmètres et classement liés au patrimoine naturel 11
1.1. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique 11
1.2. Sites Natura 2000 14
2. Diagnostic écologique 17
2.1. Les zones humides 17
2.2. Les espèces protégées 21
2.3. Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue 24
CONCLUSIONS 26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude sur fond IGN (Source : Geoportail.fr).....4
Figure 2 : Localisation de l'aire d'étude sur photographies aériennes 5
Figure 3 : Exemple d'une carotte de terre 8
Figure 4 : Sols caractéristiques de zones humides (source : arrêté du 24 juin 2008). 9
Figure 5 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude 13
Figure 6 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude 16
Figure 7 : Localisation des sondages pédologiques 18
Figure 8 : Résultats des sondages pédologiques 20
Figure 9 : Localisation des arbres gîtes potentiels intéressants pour les chauves-souris.....23
Figure 10 : Extrait du SRCE Auvergne (Source : http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_SRCE_cle786493.pdf) 24
Figure 11 : Extrait du SCoT Vichy Val d'Allier (Source : https://www.vichy-communaute.fr/wp-content/uploads/2016/05/DOO_18072013.pdf) 25

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées 6
Tableau 2 : Synthèse des prospections réalisées.....6
Tableau 3 : Critères de délimitation des zones humides 7
Tableau 4 : Synthèse des enjeux avifaunistiques.....21

PREAMBULE

La zone Montpertuis-Palazol est un ancien site de Giat Industrie qui se trouve sur la commune de Bellerive sur Allier dans le département de l'Allier (03). Ce secteur est visé par une modification de l'orientation du sol vers une urbanisation sur un site pourtant reconnu comme potentiellement humide.

L'Association Danger Monpertuis souhaite donc approfondir les connaissances quant à la caractérisation du site comme zone humide. Cette étude ne sera pas une étude de délimitation zone humide mais vise à vérifier et approfondir les potentialités du secteur comme secteur humide mises en évidence sur le site : http://sig.reseau-zones-humides.org/ afin d'alerter les pouvoirs publics de la nécessité de compléments d'étude avant classification des terrains.

En complément, le passage d'expertise de terrain vise à étudier les potentialités en termes d'habitats d'espèces protégées et/ou patrimoniale sur le site d'étude.

METHODOLOGIE

1. Localisation de l'aire d'étude et brève description

Le site de Montpertuis se situe au Nord de la commune de Bellerives-sur Allier, dont les emprises comprennent boisements mésophiles, milieux ouverts et quelques écoulements dont le cours d'eau de la Goutte de la Fontaine au Sud de la zone d'étude.

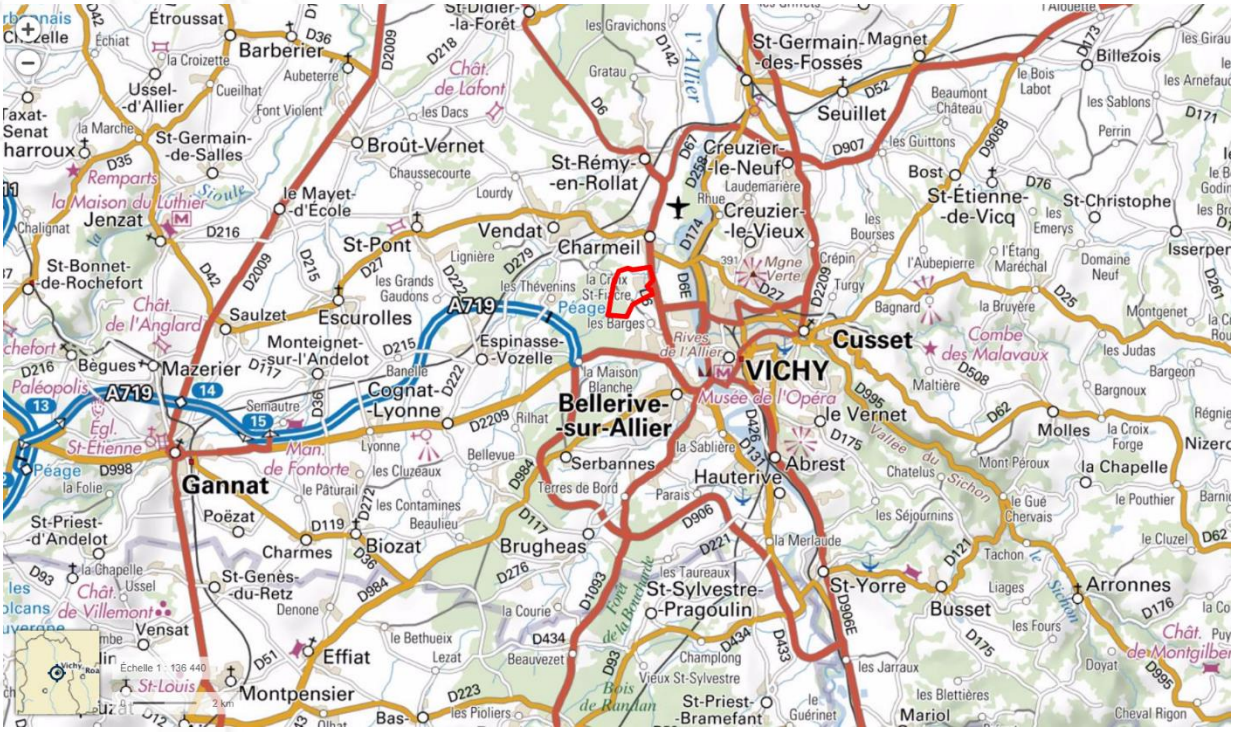

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude sur fond IGN (Source : Geoportail.fr)

Etant donné que l'accès au site même nous était refusé, les prospections ont été réalisées en bordure afin de déterminer les enjeux par extrapolation. L'aire d'étude a été définie comme suit, selon les futures emprises projets déduites des parutions dans la presse locale.

Figure 2 : Localisation de l'aire d'étude sur photographies aériennes

2. Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées

Structure	Personne contactée	Informations recueillies
DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Site Internet	Consultation des données disponibles sur les différents périmètres d'inventaires et de protections des périmètres d'étude : Sites Natura 2000, ZNIEFF, APPB, Réserves…
LPO Auvergne	Site Internet http://www.faune-auvergne.org	Consultation des bases de données communales
Institut National du Patrimoine Naturel	https://inpn.mnhn.fr/accueil/index	Données sur les espaces naturels, Consultation de la base de données communale

3. Equipe de travail – compétences

Plusieurs membre de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Chef de projet / inventaires faune / expertise zone humide / rédaction / cartographie : Suzy Femandy / Evinerude
- Inventaire flore-habitats naturels : Marie Parachout / Evinerude
- Relecture / contrôle qualité : Muriel Tournier / Evinerude

4. Calendrier – Déroulement des études

Tableau 2 : Synthèse des prospections réalisées

Date	Intervenants	Conditions climatiques	Objet
13 juillet 2017	Suzy Femandy (Evinerude)	Eclaircies, 20-25 °C, Pas de vent	Inventaires faune Expertise zone humide

5. Méthodologie d'inventaires employée

5.1. Expertise de zones humides

Rappel réglementaire

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 définit réglementairement les zones humides : "*On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.*"

Trois critères principaux sont ainsi utilisés pour identifier une zone humide :

- **La submersibilité des terrains avec la présence d'eau permanente ou temporaire,**
- **La végétation hygrophile,**
- **La pédologie avec la présence de sols hydromorphes**.

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et complété par la circulaire du 18 janvier 2010 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides : la préservation des zones humides devient une obligation légale.

Les zones humides et le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le tableau suivant synthétise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du code de l'environnement. Ainsi un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

Tableau 3 : Critères de délimitation des zones humides

VEGETATIONS	SOLS
Présence des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008. (Liste complétée par le Conservatoire Botanique National Alpin, annexe 2).	**Sols** correspondants à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008, et l'annexe IV de la circulaire du 18 janvier 2010. Ce critère se traduit par la présence : ➢ d'histosols (sols tourbeux) ; ➢ de réductisols marqués par des traits réductiques à moins de 50 cm de la surface (gley) ; ➢ d'autres sols marqués par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (sols hydromorphes ou pseudo-gley).
Présence des communautés d'espèces végétales, dénommées **"habitats"**, caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008	

A noter que selon un arrêt daté du 22 février 2017, le Conseil d'état a estimé que l**es deux critères devaient être réunis** pour définir règlementairement une zone humide : l'hydromorphie des sols et la présence de plantes dites hygrophiles, en présence de végétation sur le terrain.

Méthodologie employée

Basée sur la cartographie des potentialités de zones humides disponible sur le site : http://sig.reseau-zones-humides.org/, les prospections ont visés à approfondir les connaissances des milieux adjacents au secteur clôturé, afin d'extrapoler les données quand cela est possible. Pour se faire, des sondages pédologiques ont été réalisés le 13 juillet 2017 pour identifier le caractère humide des sols présents au sein de la zone d'étude.

- ***Sondages pédologiques***

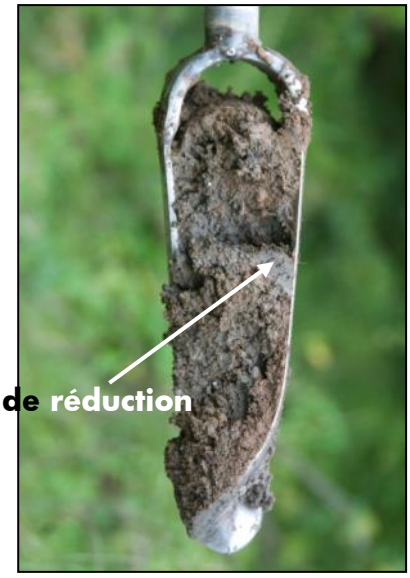

Observations de tâches dans un sondage

Un sondage pédologique consiste à extraire une carotte de terre à l'aide d'une tarière. Si des tâches rouge/rouille apparaissent, c'est que le fer naturellement présent est oxydé. Ce phénomène est dû à la présence d'oxygène dans le sol.

A l'opposé, si des tâches d'un gris bleuté (cf. photo ci-contre), sont observées alors le fer est en phase réduite, état dans lequel il se trouve lorsque les conditions du milieu sont anoxiques, c'est-à-dire sans oxygène à cause de la présence d'eau.

Conformément à la réglementation, la profondeur à laquelle ces tâches apparaissent, définissent (ou non) le caractère humide d'un sol (cf. tableau ci-dessous).

Dans le cadre de l'étude, des sondages ont été effectués (cf. emplacement des sondages sur la carte ci-dessous). Chacun a fait l'objet de fiches de terrain saisies sous informatique en format tableur (cf. partie résultats). Les sondages sont faits à minima jusqu'à 50 cm de profondeur et peuvent aller jusqu'à 1m20 suivant l'observation de la carotte. Tous les sondages effectués ont fait l'objet d'un point GPS.

L'observation des carottes permet ensuite de rattacher le sol à l'une des catégories de sol de l'arrêté selon son état rédoxique (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**15). Ainsi, les profils IVd à VId sont caractéristiques d'un sol humide et le sondage est considéré positif.

Figure 3 : Exemple d'une carotte de terre

Dans le cas présent, le changement de couleur avec la profondeur (de gauche à droite) montre entre autre une influence de la présence d'eau avec une réduction du fer et l'apparition de taches grisâtres-bleuâtres.

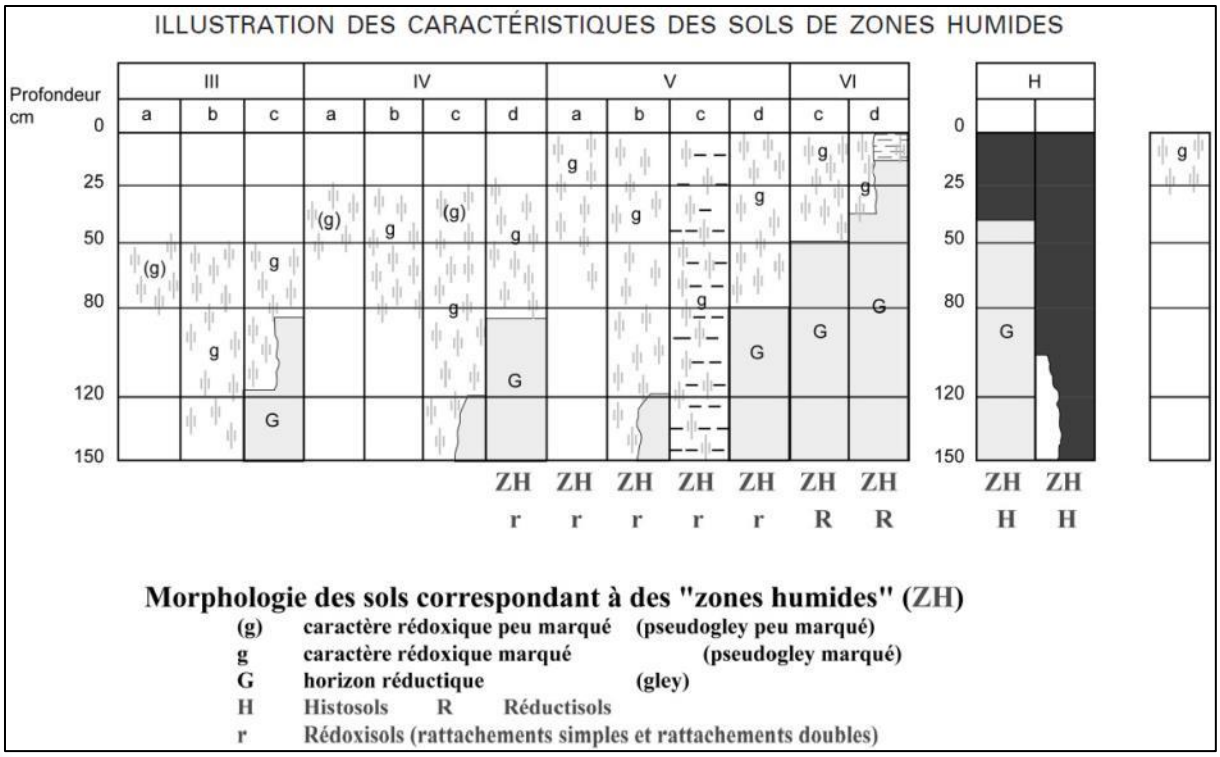

Figure 4 : Sols caractéristiques de zones humides (source : arrêté du 24 juin 2008).

- ***Relevés floristiques / identification des habitats naturels***

Les habitats ont été identifiés en fonction des communautés végétales présentes. Seuls les grands habitats ont été définis, aucun relevé phytosociologique précis n'ayant été réalisé.

5.2. Faune

Les potentialités pour la faune ont été estimées avec une attention particulière vis-à-vis des espèces protégées. Ainsi, aucun protocole normé n'a été mis en place mais des points d'écoute ponctuel pour l'avifaune ont été réalisés en matinée en fonction des habitats présents, tandis que les éléments nécessaires à la réalisation du cycle de vie d'espèces patrimoniales ont été recherchées (trames vertes et bleues, arbres gîtes potentiels pour les chauves-souris, points d'eau favorables aux amphibiens, nids d'oiseaux…).

6. Documents règlementaires et listes rouges utilisées

L'analyse des espèces de faune recensées est basée sur plusieurs documents :

- Les **arrêtés fixant les listes des espèces protégées sur l'ensemble du territoire** et les modalités de leur protection (**PN**) :
  - L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
  - L'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

- L'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté du 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- La **Directive Oiseaux** n°2009/147/CE (**DO**), qui a pour but la protection des espèces d'oiseaux sauvages ainsi que de leurs habitats, de leurs nids et de leurs œufs.

L'annexe I (**AI**) liste les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).
L'annexe II (**AII**) liste les espèces dont la chasse est autorisée.
L'annexe III (**AIII**) liste les espèces dont le commerce est autorisé.

- La **Directive Habitats/Faune/Flore** n°92/43/CEE (**DH**) :

L'annexe II (**AII**) regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
L'annexe III (**AIII**) donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
L'annexe IV (**AIV**) liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.
L'annexe V (**AV**) concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF** en Auvergne de 2005 (**ZnRA**) :

  Trois catégories sont définies :
  - les espèces déterminantes (D) dont la présence justifie à elle seule la création d'une ZNIEFF.
  - les espèces déterminantes soumises à critères (DC), qui justifient la création d'une ZNIEFF si elles répondent à certains critères (d'effectif ou de densité par exemple).
  - les espèces complémentaires (c) comprenant d'autres espèces remarquables mais dont l'intérêt patrimonial est moindre pour la région. Elles contribuent à la richesse du milieu mais leur seule présence ne justifie pas la création d'une ZNIEFF.

- Les **listes rouges nationales** (**LRN**), **régionales** (**LRRA**) et **départementales** (**LR03**) en vigueur :
  - La liste rouge des espèces d'oiseaux menacées en France de 2016.
  - La liste rouge des espèces menacées en France de 2011.
  - La liste rouge des espèces d'oiseaux menacées en Auvergne de 2015.

Signification des sigles utilisés dans les listes rouges nationales, régionales et départementales :
LC : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ;
CR : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **RE** : éteint ; **NA** : Non applicable.

1. Périmètres et classement liés au patrimoine naturel

1.1. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent : des espèces ou au moins un type d'habitat, de grande valeur écologique locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2**, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le site d'étude se trouve en bordure de deux périmètres ZNIEFF (type 1 et type 2) dont les enjeux sont résumés dans le tableau suivant :

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description
ZNIEFF type 1 830005433	Val d'Allier Vichy – Pont de Chazeuil - En bordure Est de la zone d'étude	Zone à forte présence humaine, restant intéressante au point de vue faune-flore. Etat de conservation moyen. Le site correspond à la rivière Allier entre Vichy à Varennes-sur-Allier. Les milieux humides se caractérisent par des eaux dormantes eutrophes, formations amphibies annuelles des eaux oligotrophes, des bancs de vase avec une végétation euro-sibérienne, des Aulnaies-Frênaies médio-européennes, et des dunes sableuses, apparentés à 5 milieux déterminants. L'avifaune s'illustre avec 17 espèces de la liste rouge régionale et 13 espèces déterminantes. L'intérêt floristique est noté par le présence de 7 espèces menacées et 6 espèces animales inscrites sur la liste rouge régionale, 1 mammifère, 2 odonates, 2 poissons, 1 amphibien, prennent aussi place sur le site. La ZNIEFF possède un intérêt patrimonial majeur. Intégration du tronçon jusqu'au pont-barrage car zone en réserve de chasse intéressante selon l'ONCFS. • **Habitats déterminants :** - Eaux eutrophes - Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

		- Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves • **Espèces déterminantes :** 13 espèces d'insectes Mammifères : Petit Rhinolophe, Murin à moustaches, Castor d'Europe 16 espèces d'oiseaux 9 espèces de poissons Reptiles : Cistude d'Europe 12 espèces de plantes
ZNIEFF type 2 830007463	Lit majeur de l'Allier moyen - En bordure Est de la zone d'étude	Zone très étendue comprenant la ZNIEFF 1 présentée précédemment dont la richesse s'explique par la présence de l'Allier et ses abords. Les cortèges de faune et de flore y sont très riches et la zone présente un grand intérêt pour les crustacés, les insectes, les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les mammifères et la flore d'un point de vue général.

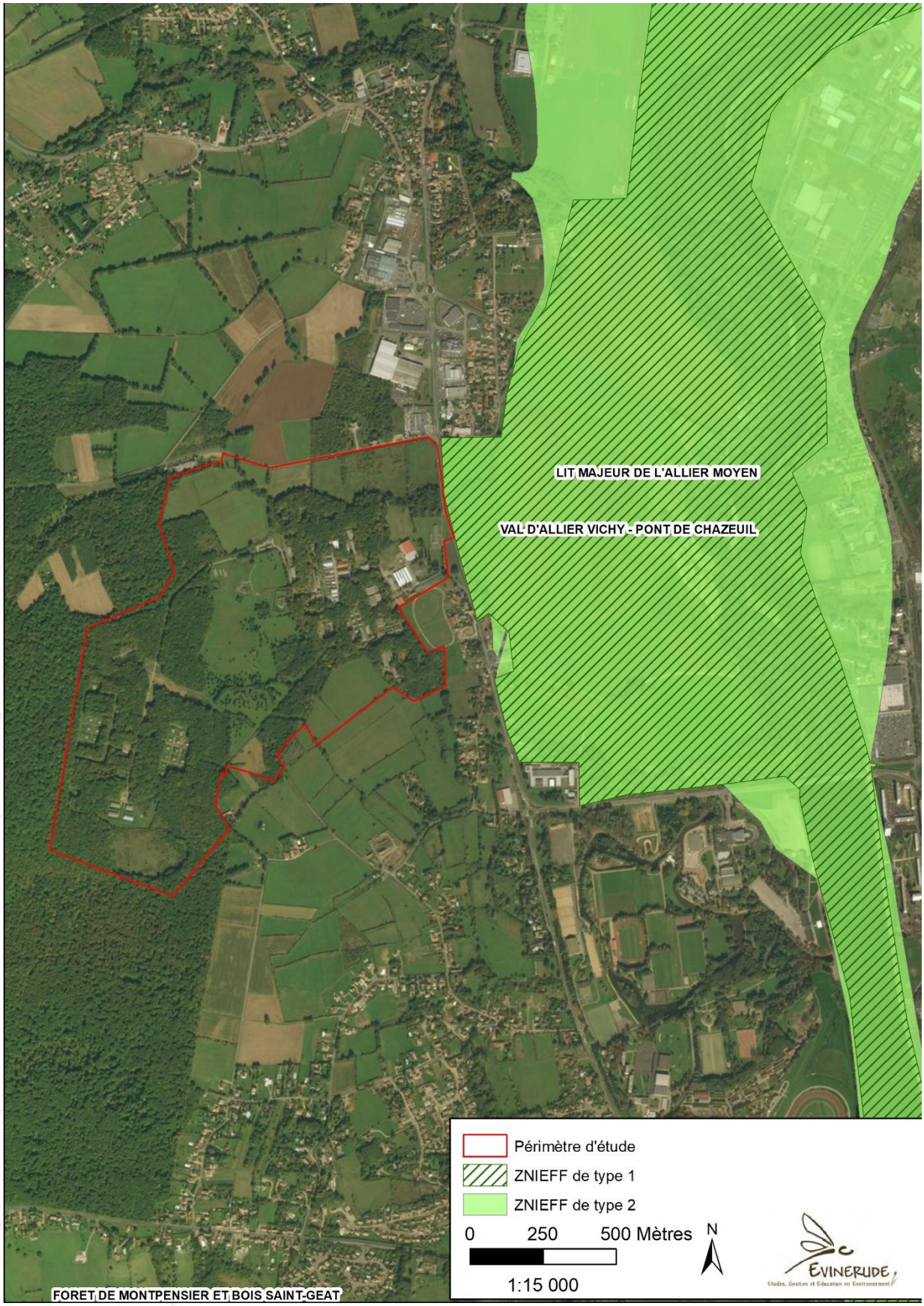

Figure 5 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude

1.2. Sites Natura 2000

Les sites NATURA 2000 sont un réseau d'espaces naturels situés sur le territoire de l'Union Européenne. Chaque Etat membre propose des zones où se trouvent des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaires. L'objectif est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- Les **ZPS** sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (**ZICO**) définies par la directive européenne du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (appelée couramment « **Directive Oiseaux** »).
- Les **ZSC** sont définies par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels (appelée couramment « **Directive Habitats** »). Un ZSC est d'abord « pSIC » ("proposé Site d'Importance Communautaire ») puis " SIC " après désignation par la commission européenne et enfin "ZSC" pour " Zone Spéciale de Conservation" après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.

La zone d'étude n'interfère avec aucun périmètre Natura 2000 seulement deux périmètres sont présents à proximité immédiate, superposant les périmètres ZNIEFF évoqués précédemment.
450 et 1 km

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description
ZPS FR8310079	Val d'Allier Bourbonnais - 450 m à l'Est	Il s'agit du plus important site alluvial d'Auvergne. Le Val d'Allier est reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale par la richesse de ses milieux et son importance pour les oiseaux : *nidification de nombreuses espèces dont certaines sont rares (5 espèces de hérons arboricoles), du Milan noir, fortes populations d'Œdicnèmes criards, colonies de Sternes pierregarin et naine…), *site d'importance majeure pour la migration et l'hivernage Au total, **70 espèces inscrites** à l'annexe 1 de la Directive fréquentent le site, dont **15 s'y reproduisent** régulièrement. D'autres espèces migratrices concernées par la directive et justifiant également la désignation du site sont présente au nombre de 76. On peut également noter la présence d'autres espèces occasionnelles mais qui complètent utilement le panorama de l'avifaune du site. Il s'agit d'espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive (Grèbe esclavon, Ibis falcinelle, Flamant des Caraïbes, Aigle criard, Aigle royal, Courvite isabelle, Bécassine double, Phragmite aquatique, Tadorne casarca) ou d'autres espèces migratrices non inscrites à l'annexe 1 (Eider à duvet, Harelde kakawi, Macreuse noire, Goélang marin, Mouette tridactyle, Alouette haussecol, Hirondelle rousseline, Fauvette orphée)

SIC FR8301016	Vallée de l'Allier sud - A 1 km à l'Est	Le site est important en tant que partie intégrante du réseau de sites du val d'Allier découpé en plusieurs tronçons. Le site possède une grande diversité de milieux due à la dynamique fluviale de l'Allier avec des plages, landes, ripisylves, pelouses, microfalaises qui se succèdent. De plus, l'Allier est un axe migratoire important pour plusieurs espèces de poissons migrateurs qui transitent et se reproduisent sur ce site. La qualité en eau des nappes de la rivière est dépendante de la mobilité de l'Allier. Cette ressource en eau est exploitée par les collectivités et l'agriculture. Présence de nombreux périmètres réglementaires liés à la grande biodiversité de l'Allier : une Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier et 2 APPB (Rivière et Oiseaux nichant au sol). Existence d'un SAGE Allier aval. La diversité des espèces et habitats est influencée par les pratiques agricoles. L'abandon de l'élevage peut porter préjudice au maintien des pelouses et prairies sur sable (par enfrichement) donc aux milieux et aux espèces. A l'opposé, l'évolution vers des pratiques intensives peut elle-aussi engendrer une régression des habitats naturels. D'autre part : - Rectification des méandres, enrochements, ponts génèrent une érosion plus importante en aval. - L'extraction des granulats, les cultures intensives, la plantation des peupliers, les décharges et campings sauvages entrainent des risques de banalisation des milieux et des menaces sur la qualité de l'eau.

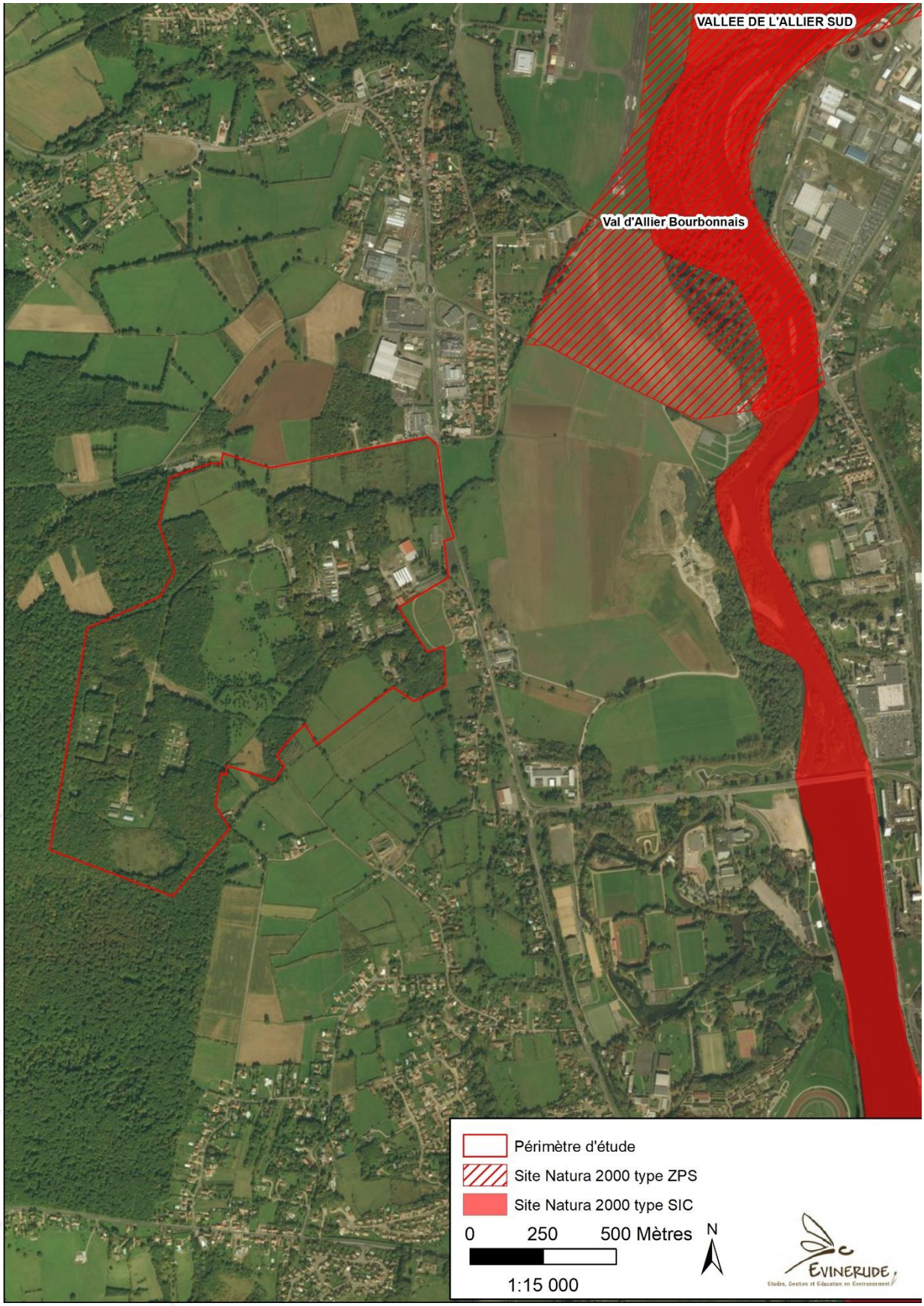

Figure 6 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

2. Diagnostic écologique

2.1. Les zones humides

Le but de cette étude n'était une délimitation précise des zones humides présentes au sein de l'aire prospectée mais bien de vérifier et approfondir les connaissances sur les potentialités étant donné que :

- le site est d'une taille très importante : 125 ha environ
- nous n'avions pas accès aux emprises de GIAT Industries

Les sondages ont donc été réalisés en périphérie comme représenté sur la carte suivante.

Les habitats naturels quant à eux ont été déterminés globalement selon les espèces dominantes.

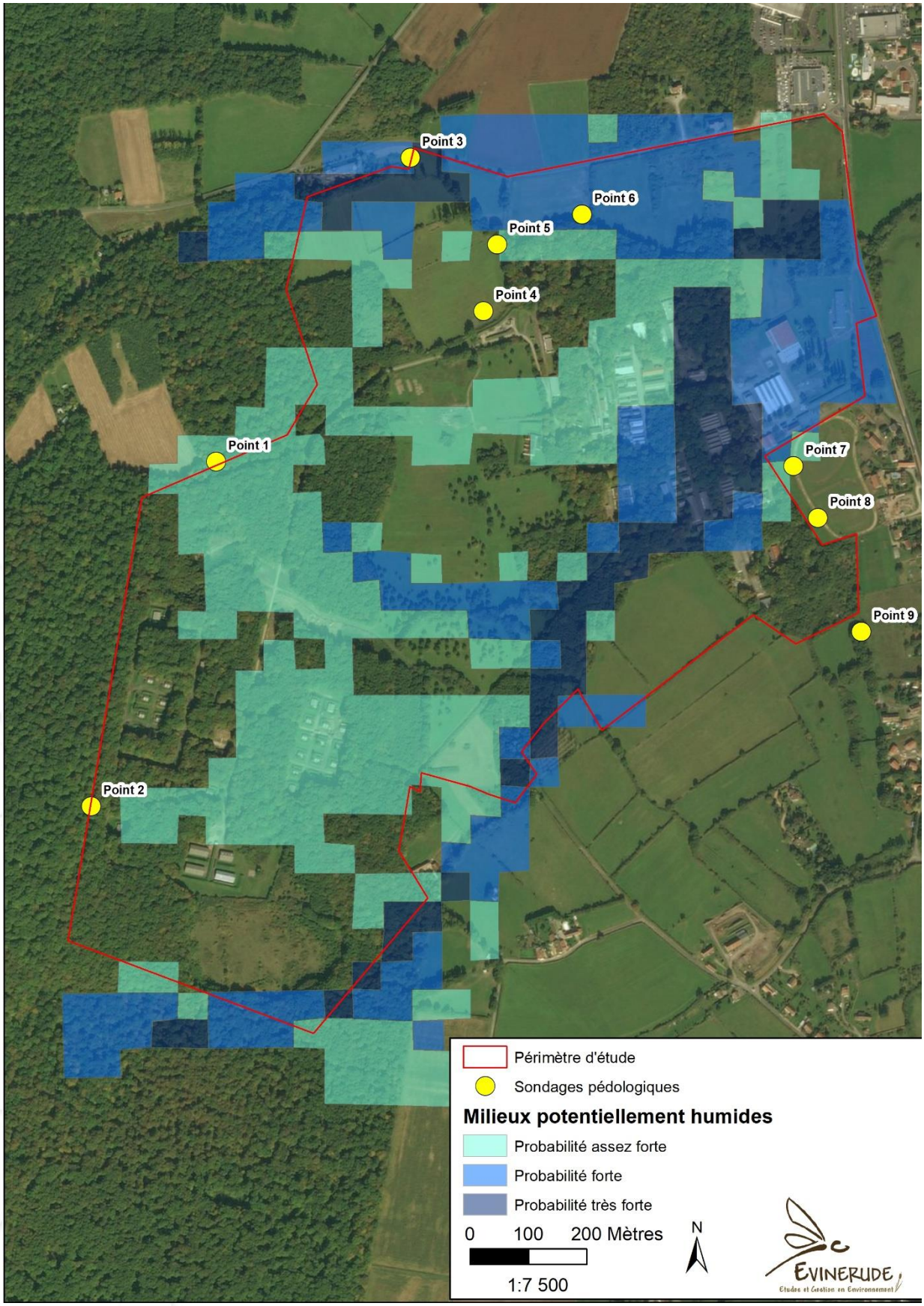

Figure 7 : Localisation des sondages pédologiques

Résultats

Le tableau suivant présente les résultats des sondages pédologiques réalisés au sein de la zone d'étude, ainsi que sur les parcelles adjacentes en guise de référence à l'état initial.

N° sondages	Remarques	Type sol	Résultats	Habitats
01	Traces d'oxydation à partir de 50 cm	IIIb	Négatif	Chenaie charmaie
02	Traces d'oxydation à partir de 50 cm	IIIb	Négatif	Chenaie charmaie
03	Traces d'oxydation immédiates puis réduction à 40 cm	Vd	Positif	Prairie méso-hygrophyle
04	Refus à 20 cm	-	Refus	Prairie mésophile
05	Quelques traces d'oxydation à partir de 40 cm	IIIb	Négatif	Prairie mésophile
06	Traces d'oxydation immédiates puis réduction à 20 cm	VId	Positif	Prairie méso-hygrophyle
07	Refus à 20 cm	-	Refus	Prairie à jonc
08	Refus à 30 cm	-	Positif	Talweg avec jonc, saules et menthe
09	Traces d'oxydation immédiate, sol gorgé d'eau à 40 cm	-	Positif	Lit d'un écoulement

En bleu : habitat humide ou potentiellement humide

Ainsi, ces prospections permettent les conclusions suivantes :

- Le boisement présent à l'Ouest de la zone d'étude est une chênaie-charmaie mésophile, ce qui ne constitue pas un habitat humide, confirmé par les sondages réalisés.
- Les mailles identifiées comme humide à « probabilité forte » ont été confirmées au Nord de la zone d'étude,
- Les mailles ayant une potentialité moindre n'ont pas été définie comme humide.
- A l'Est de la zone d'étude a été observée une zone humide très ponctuelle
- Quelques écoulements sont également présents, souvent bordé de végétation (d'où un intérêt particulier pour les déplacements de la faune et la Trame verte et bleue).

Une étude complète et détaillée sera nécessaire pour déterminer précisément les sensibilités en termes de zones humides au sein des emprises clôturées mais le contexte environnant confirme la présence de zones humides (prairies méso-hygrophiles, petites dépressions, écoulement…).

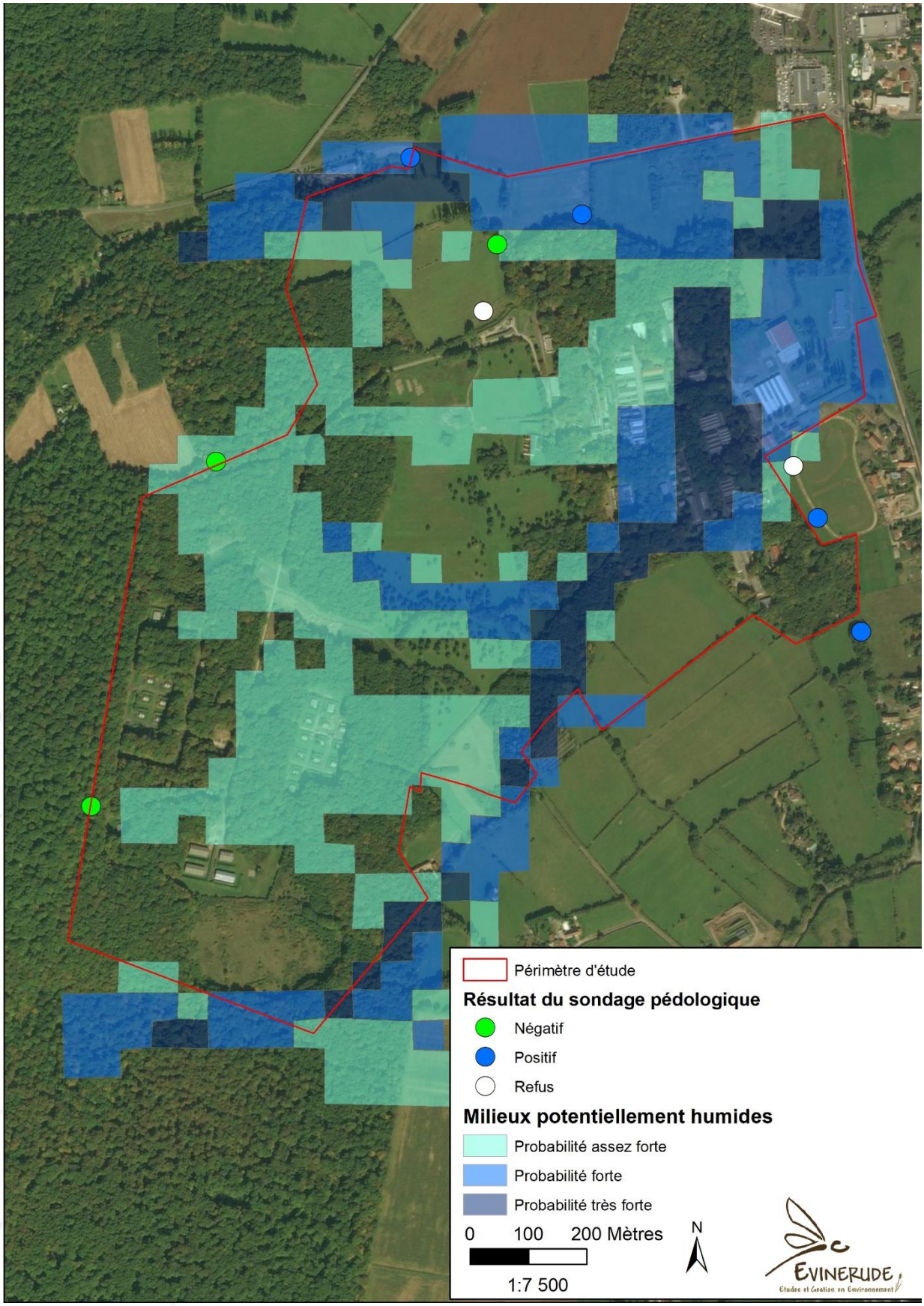

Figure 8 : Résultats des sondages pédologiques

2.2. Les espèces protégées

Une attention particulière vis-à-vis des espèces protégées a également été portée tout au long de la prospection, dont les enjeux sont détaillés ci-après.

L'avifaune

Lors des écoutes réalisées, 29 espèces d'oiseaux ont été contactées au sein de l'aire d'étude. Parmi ce cortège, 21 espèces sont protégées ainsi que leurs habitats.

Les espèces contactées se répartissent globalement en 2 cortèges :

- **un cortège d'espèces de bocages** : Bergeronnette grise, Bruant zizi, Chardonneret élégant, Corbeau freux, Corneille noire, Faisan de Colchide, Faucon crécerelle, Fauvette à tête noire, Merle noir, Mésanges à longue queue, bleu et charbonnière, Pouillot véloce,Tourterelles des bois et turque, Verdier d'Europe.
- **un cortège d'espèces inféodées boisés** : Geai des chênes, Grimpereau des jardins, Milan noir, Pics vert et épeiche, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Roitelets huppé et à triple bandeau, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon et Verdier d'Europe.

Parmi ces espèces, seul le **Milan noir** est inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux. Cette espèce, présentant un intérêt à l'échelle européenne, a été contactée à de nombreuses reprises, survolant le site de Montpertuis et affichant un comportement typiquement territorial. Ainsi, compte-tenu de ces observations, il est fort probable qu'elle niche sur le site et présente un intérêt particulier étant donné qu'elle est également présente au sein de la Natura 2000 à proximité. Son enjeu de conservation est jugé modéré étant donné que l'espèce n'est pas fortement menacée mais **son enjeu règlementaire est fort**.

Les autres espèces forment des cortèges d'espèces communes à très communes, mais sont tout de même protégées ainsi que leurs habitats d'espèces (boisements, haies, prairies en fonction des espèces).

A noter également que la base de données communale indique la présence de 103 espèces d'oiseaux sur la commune de Bellerives-sur-Allier, dont de nombreuses espèces patrimoniales comme des espèces d'intérêt européens (Alouette lulu, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Grande Aigrette, Martin-pêcheur, Milan royal, Pie-grièche écorcheur. etc) dont certaines sont susceptibles d'être présentes sur le site.

Pour la liste complète des espèces présentes sur la commune : http://www.faune-auvergne.org

Tableau 4 : Synthèse des enjeux avifaunistiques

Nom français	Nom latin	Statut		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRA		
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	Art.3		LC	LC	Npo	Très faible
Bruant zizi	*Emberiza cirlus*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Chardonneret élégant	*Cardulis carduelis*	Art.3		VU	LC	Npro	Faible
Corbeau freux	*Corvus frugilegus*			LC	LC	P	Très faible
Corneille noire	*Corvus corone*		All	LC	LC	P	Très faible
Faisan de Colchide	*Phasianus colchidus*	Chassable	All	LC	NE	Npo	Très faible
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	Art.3		NT	DD	Npro	Faible
Fauvette à tête noire	*Sylvia atracapilla*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*		All	LC	LC	Npro	Très faible
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Merle noir	*Turdus merula*	Chassable	All / III	LC	LC	Npro	Très faible
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible

Nom français	Nom latin	Statut		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRA		
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Mésange charbonnière	*Parus major*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Milan noir	*Milvus migrans*	Art.3	AI	LC	NT	Npro	Modéré
Moineau domestique	*Passer domesticus*	Art.3		LC	DD	Npo	Très faible
Pic vert	*Picus viridis*	Art.3		LC	DD	Npro	Très faible
Pic épeiche	*Dendrocopos major*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Pigeon ramier	*Columba palumbus*	Chassable	AII / III	LC	LC	Npro	Très faible
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Roitelet à triple bandeau	*Regulus ignicapilla*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Roitelet huppé	*Regulus regulus*	Art.3		NT	LC	Npro	Faible
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Sittelle torchepot	*Sitta europaea*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	Chassable	AII	VU	NT	Npro	Faible
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*	Chassable	AII	LC	LC	Npro	Très faible
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Art.3		LC	LC	Npro	Très faible
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*	Art.3		VU	LC	Npro	Faible

LC : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **NE** : Non évalué ; **NA** : Non applicable.
Npo : Nicheur possible, **Npro** : Nicheur probable, **P** : de Passage

Autres espèces

Concernant les mammifères, aucune espèce protégée n'a été contactée mais le site Faune Auvergne indique la présence du Hérisson d'Europe et de l'Ecureuil roux, espèces protégées ainsi que leurs habitats, qui sont potentiellement présents au sein des boisements et bocages du site.

Aucune donnée concernant les chiroptères n'a été trouvée cependant les prospections ont permis de localiser 3 arbres gîtes potentiels, intéressant pour de nombreuses espèces de chauves-souris. Etant donné que toutes les chauves-souris sont protégées ainsi que leurs habitats, ces arbres présentent un enjeu règlementaire.

Concernant les reptiles et les amphibiens, aucune espèce n'a été observée cependant,

- pour les reptiles le Lézard des murailles et le Lézard vert sont mentionnés dans la commune et fortement probable sur le site.
- pour les amphibiens : le Crapaud calamite, la Grenouille rousse et les Grenouille type verte sont connues à Bellerive-sur-Allier. Le Crapaud calamite est une espèce pionnière pouvant coloniser les milieux les plus artificialisés tant que les points d'eau sont bien ensoleillés. On en retrouve même dans les zones de stockage, elle est potentielle dans les emprises de GIAT Industries. Les Grenouilles type verte sont ubiquistes et on les retrouves dans quasiment tous les milieux aquatiques. Les quelques écoulement lui sont favorables. La Grenouille rousse, elle, affectionne les points d'eau stagnants. Aucun n'a été observé mais étant donné que toute la parcelle n'a pu être prospectée, sa présence n'est pas à exclure.

A noter qu'hormis les espèces invasives (tortues américaines) toutes les espèces de reptiles et d'amphibiens sont protégées.

Concernant les autres groupes, peu de données sont disponibles.

Figure 9 : Localisation des arbres gîtes potentiels intéressants pour les chauves-souris

2.3. Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est introduite par le Code de l'Environnement en ses articles L.371-1 à 7. Elle est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

L'ensemble des porteurs de projets (collectivités, privés) doivent prendre en compte les continuités écologiques dans leurs projets d'aménagement. Les SRCE constituent les nouveaux outils pour la préservation de la trame verte et bleue à l'échelle régionale. Le SRCE de l'Auvergne été soumis à enquête publique du 12 novembre 2014 au 16 décembre 2014 et a été validé le 07 juillet 2015 par le Conseil régional. Les enjeux régionaux dans le secteur d'étude sont indiqués dans la carte ci-dessous.

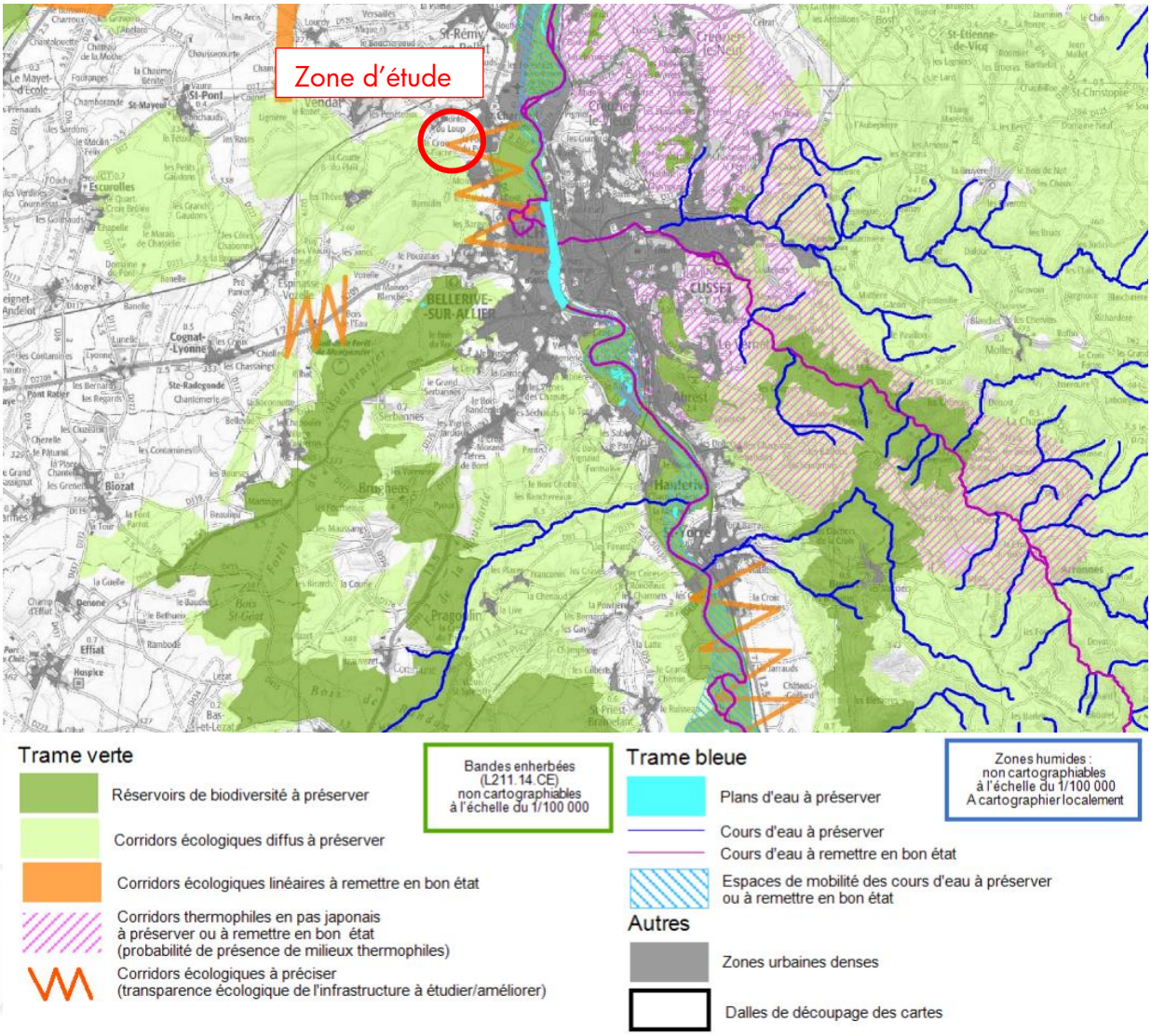

Figure 10 : Extrait du SRCE Auvergne (Source : http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_SRCE_cle786493.pdf)

La zone d'étude est partiellement comprise dans un corridor écologique diffus à préserver et dans un corridor écologiques à préciser compte tenu de la présence d'infrastructure routière dont la

transparence écologique est à étudier / améliorer. Il existe donc un enjeu en termes de dynamique écologique.

Schéma de Cohérence Territorial

La commune de Bellerive-sur-Allier fait partie de la communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, dont le Schéma de Cohérence Territorial a été approuvé en 2013. Au cours de ce plan d'urbanisme, différentes orientations et objectifs ont été établis à l'échelle du territoire, notamment en termes de dynamiques écologiques. Cette analyse du territoire, plus fine que le SRCE permet de préciser les enjeux concernant les Trames Vertes et Bleues.

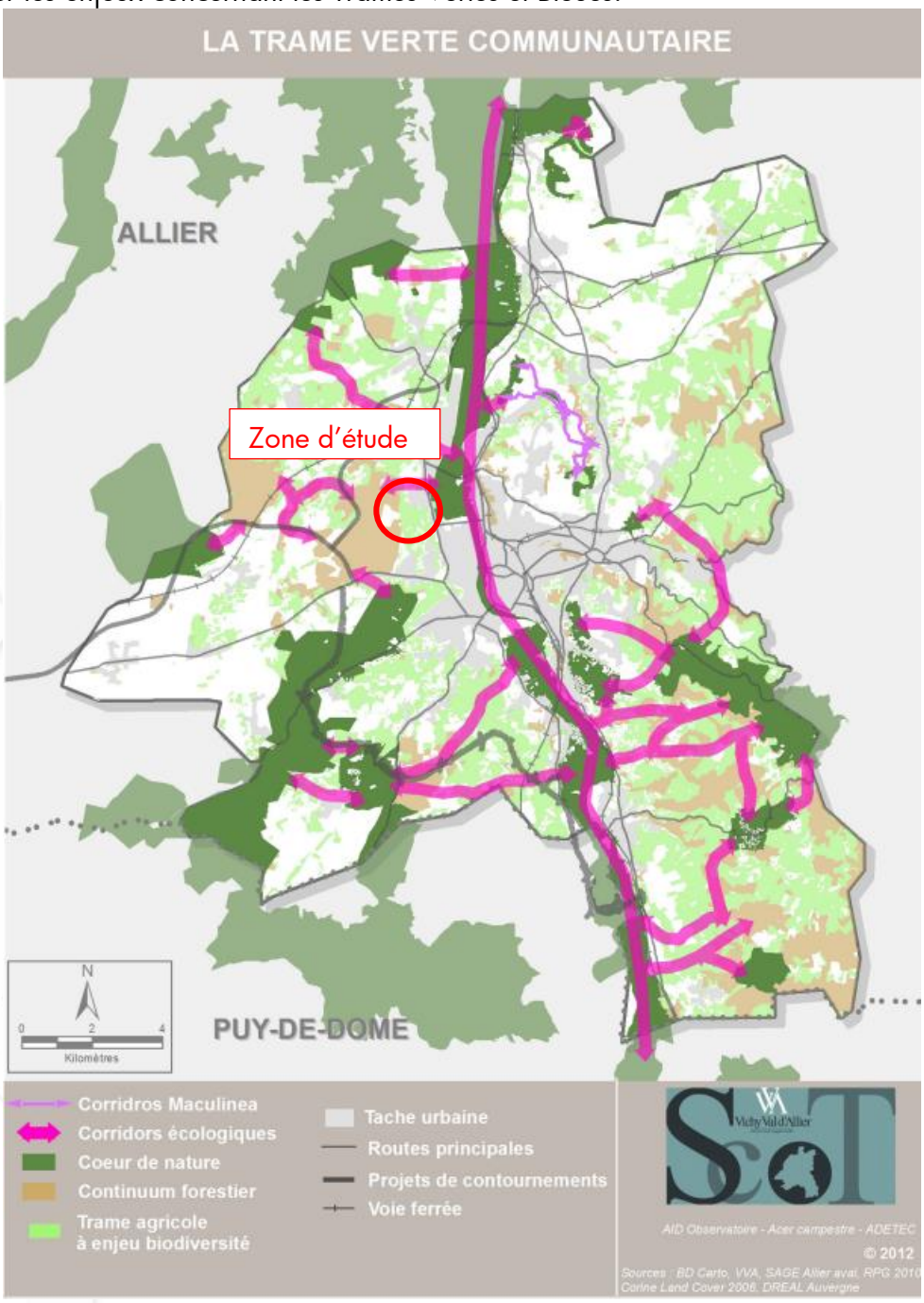

Figure 11 : Extrait du SCoT Vichy Val d'Allier (Source : https://www.vichy-communaute.fr/wp-content/uploads/2016/05/DOO_18072013.pdf)

Ainsi, la zone d'étude comprend une Trame agricole à enjeu biodiversité, en limite de corridor écologique (au Nord) et en bordure de continuum forestier. Les enjeux sont donc confirmés.

CONCLUSIONS

Les prospections réalisées ont permis de mettre en évidence la présence d'une mosaïque d'habitat intéressante avec la présence de boisements, de bocages, un réseau intéressant de haies interconnectées favorables aux déplacements de la faune et la présence de zones humides.

Les sondages ont permis de corroborer dans l'ensemble les potentialités évoquées sur le site http://sig.reseau-zones-humides.org/ à l'exception des mailles présentes dans les boisements. Ainsi, l'enjeu zone humide est confirmé mais seule une expertise complète, *in situ* permettra de définir précisément les emprises réelles que prennent ces habitats au sein de la zone d'étude.

Concernant la faune, la mosaïque est favorable à une importante biodiversité, dont seulement un extrait a pu être appréhendé pendant cette prospection. Le Milan noir est très présent sur le site, dont le comportement laisse à penser qu'il niche au sein des emprises clôturées (3 mâles chanteurs contactés minimum, comportement territorial). Les boisements et bocages sont également favorables à de nombreuses espèces patrimoniales comme la Pie-grièche écorcheur, mais aussi les chauves-souris (présence d'arbres gîtes potentiels), ainsi que l'ensemble des autres taxons.

Enfin, les différents documents règlementaires soulignent un enjeu en termes de Trames vertes et bleues avec la présence de « continuum forestier », d'une Trame agricole à enjeu biodiversité et de corridor selon un axe Est-Ouest.